

FORFAITS DE SKI

Serre Chevalier Vallée - Saison 2025 / 2026

gratuit pour les moins de 6 ans puis 55 € pour les 6 à 20 ans inclus

Les conditions :

- être domicilié à Puy-Saint-André
- être scolarisé
- avoir moins de 21 ans au 06/12/2025

Les documents à fournir :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un certificat de scolarité (sauf pour l'École du Pinet) ou une carte étudiante
- une copie de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille
- une photo d'identité
- si vous en avez un : le numéro inscrit sur votre ancien forfait de ski SCV

Le paiement se fera auprès du Trésor public
par le biais d'un Avis de somme à payer
dans les jours suivant le dépôt du dossier.

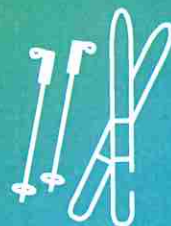
Les modalités et les dates de retrait des forfaits vous seront communiquées lors du dépôt du dossier

Les documents sont à fournir à la mairie de Puy-Saint-André

par courriel accueil@puysaintandre.fr

(ou à défaut dans la boîte aux lettres)

renseignements par téléphone au 04 92 20 24 26



jusqu'au vendredi 14 novembre 2025

AUCUN RETARD NE SERA TOLÉRÉ



COMMUNE DE
PUY-SAINT-ANDRÉ

